

29 NOVEMBRE 2019

L'INPI HOMOLOGUE L'INDICATION GÉOGRAPHIQUE « PIERRES MARBRIÈRES DE RHÔNE-ALPES »



SIGNE OFFICIEL DE QUALITÉ ET D'ORIGINE, L'INDICATION GÉOGRAPHIQUE EST UNE GARANTIE D'AUTHENTICITÉ POUR LES CONSOMMATEURS ET, POUR LES ENTREPRISES, UN MOYEN DE VALORISER LEUR SAVOIR-FAIRE ET LEURS PRODUITS.



Place des Jacobins à Lyon
(c) Euromarbles

Une nouvelle indication géographique est homologuée par l'Institut national de la propriété industrielle le vendredi 29 novembre, date de publication de l'avis au Journal officiel : les « pierres marbrières de Rhône-Alpes ».

Il s'agit de la neuvième indication géographique homologuée depuis l'entrée en vigueur du dispositif, après le siège de Liffol (décembre 2016), le granit de Bretagne (janvier 2017), la porcelaine de Limoges (décembre 2017), la pierre de Bourgogne (juin 2018), le grenat de Perpignan (novembre 2018), le tapis d'Aubusson et la tapisserie d'Aubusson (décembre 2018) et la charentaise de Charente-Périgord (mars 2019).

Rappelons que c'est la loi dite « consommation » qui a élargi les indications géographiques - auparavant réservées aux produits agricoles et viticoles - aux produits de l'artisanat et de l'industrie. Signe officiel de qualité et d'origine, l'indication géographique assure aux consommateurs l'origine et l'authenticité des produits qu'ils achètent. Elle permet aux artisans et entreprises de valoriser leurs produits et de protéger leur savoir-faire de la concurrence déloyale et de la contrefaçon. Elle permet aussi aux collectivités locales de mettre en valeur des savoir-faire territoriaux.

« L'INPI est fier d'homologuer la première indication géographique de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Huit entreprises se sont mobilisées et ont uni leurs forces dans ce projet commun. Elles ont su mettre de côté leur relation de concurrence, s'ouvrir au dialogue et collaborer dans un but unique : valoriser leur savoir-faire territorial. Leurs efforts sont aujourd'hui récompensés par l'homologation de cette indication géographique, qui souligne officiellement leur engagement de qualité. » a commenté Pascal Faure, Directeur général de l'INPI.

LES PIERRES MARBRIÈRES DE RHÔNE-ALPES



Tombée Hauteville (c) Euromarbles

La richesse minérale de la région rhônalpine a donné naissance à de nombreuses carrières, où des pierres marbrières **se sont formées pendant le Jurassique et le Crétacé inférieur**. Ces roches compactes sont caractérisées par leur texture fine et leur couleur, qui peut varier au sein d'un même gisement du beige rosé brun jusqu'au gris jaune.

Dès l'antiquité gallo-romaine, l'exploitation et le façonnage de ces pierres ont participé au développement de la métropole lyonnaise et des autres villes bercées par le Rhône. Le besoin de pierres dures pour développer l'urbanisme a été une véritable opportunité pour les exploitants, qui ont par exemple fourni la matière première d'édifices aussi remarquables que **le théâtre d'Orange ou les arènes de Nîmes**. Les pierres marbrières de Rhône-Alpes ont aussi servi à la construction de la cathédrale Saint-Jean de Lyon, la bibliothèque nationale de Paris, l'Empire State Building à New York, le Capitole à Washington, le palais impérial Meiji à Tokyo ou encore l'Escurial en Espagne.



Taille (c) Euromarbles

Elle est aujourd’hui utilisée par certains architectes, sous forme d’éléments massifs, pour la construction de logements ou d’éléments divers, **continuant ainsi à façonner la beauté et l'esthétique de nos paysages**.

La dureté exceptionnelle de cette pierre a nécessité le développement d'un savoir-faire qui s'est perfectionné au fil des années. Aujourd’hui, l'extraction se fait par sciage au câble diamanté, par haveuse ou par perforatrices à air comprimé et wagon drill, selon les caractéristiques du gisement, l'objectif étant de préserver au maximum l'intégrité de la roche. Les procédés de façonnage, depuis le bloc jusqu'au produit fini, se décomposent en plusieurs étapes (sciage, calepinage, gravure, surfaçage, flammage, grenaillage...), dont certaines sont nécessairement manuelles.

L'indication géographique « **Pierres marbrières de Rhône-Alpes** » concerne à ce jour **8 entreprises** dans l'aire géographique Rhône-Alpes (**Isère, Ain et Ardèche pour les opérations d'extraction, auxquels s'ajoutent les départements de la Drôme, de la Loire, du Rhône, de Savoie et de Haute-Savoie pour les opérations de façonnage**). Ce sont toutes **des PME qui regroupent 80 emplois**.

La gestion et la défense de l'indication géographique « pierres marbrières de Rhône-Alpes » sont délégués à l'**association RHÔNAPI**, créée en mai 2015 par les professionnels de la filière dans le but de promouvoir et valoriser la pierre naturelle et ses métiers.

L'INDICATION GÉOGRAPHIQUE EN PRATIQUE

Une indication géographique distingue un produit originaire d'une zone géographique déterminée et qui possède des qualités, une notoriété ou des caractéristiques liées à ce lieu d'origine. Elle protège le nom dudit produit des contrefaçons et autres copies.

Ses caractéristiques sont spécifiées dans un cahier des charges examiné par l'INPI.

L'homologation est délivrée à l'issue d'une instruction et d'une enquête publique conduites par l'INPI.

Seuls une association ou un syndicat professionnel, regroupant de manière représentative les opérateurs concernés (artisans ou entreprises), peuvent déposer une demande d'homologation. C'est ce collectif qui se voit déléguer la défense et la gestion de l'indication géographique : chaque opérateur souhaitant pouvoir en bénéficier doit être audité par un organisme externe, accrédité officiellement. Ils seront ensuite régulièrement contrôlés, pour vérifier qu'ils respectent toujours le cahier des charges.



Une indication géographique se matérialise par l'apposition d'un logo sur le produit, accompagné du nom de l'indication géographique et de son numéro d'homologation. Seule la présence du logo officiel garantit l'authenticité d'un produit. Méfiez-vous des contrefaçons !

Le dépôt d'une indication géographique coûte 350 € et se fait sur le site www.inpi.fr rubrique « démarches en ligne ». Les délégations régionales de l'INPI se tiennent à la disposition des entrepreneurs pour les renseigner.

En savoir plus : [Les étapes clés du dépôt de l'indication géographique](#)

SES AVANTAGES

L'indication géographique est un signe officiel de qualité, délivré par l'INPI :

- **pour les consommateurs**, c'est une garantie sur la qualité et l'authenticité d'un produit respectant un savoir-faire traditionnel, qui a contribué à la réputation particulière du produit,
- **pour les artisans ou entreprises**, c'est un moyen de valoriser leurs produits et leurs savoir-faire, ainsi qu'un outil efficace contre une concurrence déloyale et d'éventuelles contrefaçons,
- **pour les collectivités locales**, c'est un moyen de protéger leur patrimoine et de mettre en valeur des savoir-faire territoriaux.

LES AUTRES DEMANDES EN COURS

Ce label intéresse de nombreuses entreprises dans toutes les régions françaises : une cinquantaine de prises de contact et demandes d'information ont été faites auprès de l'INPI, dont par exemple les santons de Provence ou les poteries d'Alsace.

En savoir plus : [consulter la base « Indications géographiques »](#)



À PROPOS DE L'INPI

Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon. Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 14 millions de données ouvertes, libres et réutilisables.

Contact presse : Anne-Sophie Prusak | aprusak@inpi.fr | 01 56 65 85 80 | 06 60 69 54 17